

ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE SECURITE

n° 22/367/3975

Demandeur. **TOQUARD**
RUE PESERY
52150 OUTREMECOURT
FRANCE

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s):

LITS SUPERPOSES

Gamme : JUNEAU

Pour couchages en 200 x 90 cm, 200 x 80 cm, 190 x 90 cm et 190 x 80 cm

équipé(s) de ou constitué(s) de :

Dimensions d'encombrement (200 x 90 cm) L x l x H : 206 x 106 x 160 cm

Dimensions d'encombrement (200 x 80 cm) L x l x H : 206 x 96 x 160 cm

Dimensions d'encombrement (190 x 90 cm) L x l x H : 196 x 106 x 160 cm

Dimensions d'encombrement (190 x 80 cm) L x l x H : 196 x 96 x 160 cm

Produit en hêtre

Poteaux d'angle 76 x 29 mm

Longs pans 123 x 27 mm, courts pans 124 x 22 mm

Traverses intermédiaires de structure chantournées épaisseur 22 mm, largeur 99 mm au centre et 60 mm aux extrémités

Grandes barrières en deux traverses 59 x 27 mm, montants renfort 35 x 15 mm

Petites barrières : une traverse 59 x 22 mm, une traverse chantournée épaisseur 22 mm, largeur 99 mm au centre et 60 mm aux extrémités

Sommiers : quinze (quatorze) lattes 75 x 19 mm, tasseaux 23 x 23 mm

Moyen d'accès : deux montants 88 x 27 mm, trois échelons 89 x 27 mm

remplit (remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur :

Décrets : n°2019 – 1007 du 30 septembre 2019 modifiant le décret n°95 – 949 du 25 août 1995

NF EN 747-1/2+A1 :2015 : Lits superposés et surélevé à usage domestique et collectif

Partie 1 : Exigences générales de sécurité

Partie 2 : Méthodes d'essais

suivant les observations et résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais :

FCBA : ME 22-0042-0089_V1 du 09/03/2022

FCBA : ME 22-0042-0090_V1 du 11/03/2022

FCBA : ME 22-0159-0349_V1 du 19/05/2022

FCBA : ME 22-0159-0350_V1 du 19/05/2022

Analyse technique du 14/03/2022

Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE D'ESSAIS ET MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner.

La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.



Champs sur Marne, le 19 mai 2022

Le Responsable Technique des
compétences tables, sièges, rangements
et couchages

Institut Technologique **FCBA**
Le Responsable des laboratoires
du pôle Aménagement des
Espaces de Vie

E.LAUNAY

E.LAUNAY